

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/12/SPCG accordant à la Société Immobilière la concession définitive de quatre parcelles de terrain sises à Djibouti, Quartiers 2, 6 et 7.

n° 64/12/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 janvier 1964

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à la Société Immobilière de la Côte Française des Somalis de quatre parcelles de terrain, sises à Djibouti, Quartiers 2, 6 et 7, et immatriculés au Livre Foncier sous les n° 864, 874, 875, et 876